

JACK LANG

M. Xavier Darcos  
Ministre de l'éducation nationale  
110, rue de Grenelle  
75700 PARIS

Paris, le 2 mars 2009

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous faire part de mon inquiétude face aux mesures répressives prises par l'Inspecteur d'académie de la Haute-Garonne à l'encontre de M. Alain Refalo, professeur des écoles à Colomiers en charge d'une classe de CM1.

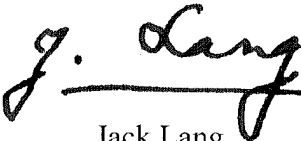
Le 6 novembre dernier, M. Refalo adresse une lettre à l'inspecteur de l'éducation nationale de sa circonscription, l'informant qu'il n'appliquera pas le dispositif de l'aide personnalisée, jugeant qu'il stigmatise les enfants désignés comme les « mauvais élèves » et estimant que les difficultés que rencontrent certains enfants ne peuvent être traitées avec efficacité qu'avec l'ensemble du groupe-classe. Il précise en revanche qu'il utilisera ces deux heures par semaine pour mener à bien un projet théâtre avec tous les élèves de la classe, et ce avec l'accord des parents.

En réponse à ce courrier, l'Inspecteur d'académie de Haute-Garonne entame une procédure administrative qui aboutit à un retrait de salaire de deux journées par semaine et cela, sans n'avoir jamais convoqué l'enseignant. Cette mesure est effective depuis le 4 janvier. Le 4 février, l'Inspecteur refuse à M. Refalo la promotion à laquelle il avait droit dans le tableau d'avancement du corps des professeurs des écoles. S'agit-il d'une nouvelle forme de double peine ?

J'ajoute que cet enseignant a reçu le soutien des parents d'élèves de sa classe. A l'évidence, il n'a pas agi pour convenances personnelles, mais pour le bien des enfants qui lui ont été confiés par la Nation.

C'est pourquoi, je vous demande de bien vouloir reconsidérer ces sanctions et d'ouvrir d'urgence la voie à l'indispensable et nécessaire dialogue entre les inspecteurs et les enseignants.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'expression de mes meilleurs sentiments et vous remercie pour la bienveillance de votre attention.



Jack Lang